

# La rentrée 2020-21 se fera en tenant compte des obligations sanitaires imposées par le gouvernement, les conditions sont les suivantes :

---

1. Le port du masque à l'intérieur des cours n'est pas **obligatoire**, cependant il sera obligatoire à l'accueil et lors des inscriptions.
2. Gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école de danse et dans la salle.
3. L'entrée dans l'école est strictement réservée aux élèves, les parents ou accompagnants devront attendre à l'extérieur.
4. Pas d'accès aux vestiaires, les élèves devront mettre leur tenue de danse et leurs chaussures avant de venir à l'école (ou utiliser si besoin les toilettes).
5. Pour le cours de **Pilates et Yoga** : Avoir toujours dans son sac une bouteille d'eau, sa serviette et son tapis de sol.
6. Pour les cours **enfants** : Merci de prévoir un sac pour que l'enfant puisse déposer ses affaires à l'intérieur.
7. Dans la salle de danse, des marquages au sol sont placés de manière à garder les distances de sécurité entre les danseurs.
8. Aération constante du studio avant et après les cours.
9. Respecter les mesures de distanciations à l'intérieur de l'établissement.